

Gourbeyre, le

Le Directeur Général de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

Monsieur le Directeur du SDIS
Avenue des Cités Unies, 97115 Sainte-Rose
Monsieur le Président du SMGEAG

**LEVÉE D'INTERDICTION DE CONSOMMATION LOCALISÉE
EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE
SDIS de SAINTE-ROSE**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire Carso m'a fait part ce jour des résultats des recontrôles effectués le 27/08/2026 sur le réseau de distribution de l'UDI Massy à Sainte Rose.

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références, ces résultats partiels montrent que la qualité des eaux distribuées est conforme aux valeurs fixées par la réglementation en vigueur pour l'ensemble des paramètres bactériologiques.

Aussi, je vous invite à lever l'interdiction de consommation de l'eau localisée au sein de votre établissement demandée par mes services le 27 août 2026 ; de communiquer à la population cette mesure ; et de transmettre ces éléments à mes services.

Vous trouverez dans le Tableau 1 ci-contre, la synthèse des résultats des prélèvements réalisés le 27/08/2026 sur lesquels se base la présente demande de levée d'interdiction de consommation.

 Le Directeur Général,



Patrick SAINT-MARTIN
Directeur de la Sécurité Sanitaire

Copie :
Monsieur le Préfet

Tableau 1: Synthèse des résultats de recontrôle

Date Prélèvement	Lieu	Désinfection	Bactéries aérobies revivifiables à 36°C (UFC/100ml)	Bactéries aérobies revivifiables à 22°C (UFC/100ml)	Escherichia Coli (UFC/100ml)	Entérocoques (UFC/100ml)	Bactéries Coliformes (UFC/100ml)	Bactéries sulfito- réductrices (UFC/100ml)
		Chlore libre (mg/l)						
27/08/2026	SDIS Sainte Rose	1,30	<1	<1	<1	<1	<1	<1
27/08/2026	ASSO COLOC GRAN MOUN RTE MASSY robinet cuisine	1,15	<1	<1	<1	<1	<1	<1
27/08/2026	EPI CENTRE LE BOURG Robinet Cuisine	0,96	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Limites de qualité de l'eau traitée		-	-	-	0	0	-	-
Références de qualité de l'eau traitée		-	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	-	-	0	0
Valeur définie par l'OMS basée sur la santé								